MORDELLES Melanie

De: CHAPPAZ Elise (Chargée de mission électricité) - DRIEAT IF/SEB/DCAE <Elise.CHAPPAZ@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: lundi 14 octobre 2024 10:08
À: MORDELLES Melanie; DEGARDEZ Aurelien
Cc: COSTA Noémie - DRIEAT IF/SEB/DCAE
Objet: Tr: Re: avis DUP RTE Villeneuve Saint Georges

EXPÉDITEUR EXTERNE: Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune pièce jointe à moins qu'ils ne proviennent d'un expéditeur fiable, ou que vous ayez l'assurance que le contenu provient d'une source sûre.

Pour votre bonne information, vous trouverez ci-dessous la réponse que je viens d'adresser à Île-de-France Nature, sur la base de vos éléments. Je vous laisserai ainsi reprendre contact directement avec eux.

Merci à vous,
Bonne journée,

Élise CHAPPAZ
Chargée de mission électricité
Service énergie et bâtiment - Département climat, air, énergie

12 cours Louis Lumière, 94300 VINCENNES
Tél : 01 87 36 45 46 / 06 61 12 41 12
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

N.B. : je suis absente les vendredis.

PREFET
DE LA REGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

-------- Message transféré --------
Sujet : Re: avis DUP RTE Villeneuve Saint Georges
Date : Mon, 14 Oct 2024 10:05:39 +0200
De : CHAPPAZ Elise - DRIEAT IF/SEB/DCAE <Elise.CHAPPAZ@developpement-durable.gouv.fr>
Organisation : DRIEAT IF/SEB/DCAE
Pour : odile.jannin <odile.jannin@iledefrance-nature.fr>
Copie à : ZULIANI Marie <marie.zuliani@iledefrance-nature.fr>, DUVAL Olivier <olivier.duval@iledefrance-nature.fr>, LE GUEN Christelle <christelle.leguen@iledefrance-nature.fr>, BARTH Franz <franz.barth@iledefrance-nature.fr>, DUQUENOY Gilles <gilles.duquenoy@iledefrance-nature.fr>, COSTA Noémie - DRIEAT IF/SEB/DCAE <noemie.costa@developpement-durable.gouv.fr>, DRIEAT IF/SEB/DCAE (Département Climat, Air et Énergie) <dcae.seb.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour Madame Jannin,

J'accuse bonne réception de votre avis sur ce projet, pour lequel je vous remercie.

Je souhaiterais tenter de vous apporter ci-dessous quelques premiers éléments suite à vos interrogations :

- L'AEV avait bien été invitée à la réunion de concertation du 22/09/2020 ayant permis de valider le fuseau de moindre impact, mais n'avait pas été représentée ni à ma connaissance n'avait transmis d'avis en amont de cette réunion. RTE m'a indiqué qu'une première rencontre avait eu lieu en 2018 avec le Syndicat Mixte d'Etude et de Réalisation (SMER) qui associe la région Île-de-France, l'AEV de la Région Île-de-France et le Conseil départemental du Val-de-Marne. Il y aurait eu également des échanges avec l'AEV (mission gestion du patrimoine) en 2022 sur le volet conventionnement (plan et parcelles concernées).

- S'agissant de votre demande de précisions techniques plus fines, j'ai le sentiment que la consultation des maires et gestionnaires (CMG), au titre de l'article R.323-25 du code de l'énergie, sur le tracé plus détaillé, sera la plus appropriée. La demande de DUP porte en effet sur le fuseau assez large tel que validé en réunion de concertation. Suivant une approche en entonnoir, une fois la DUP obtenue, RTE procède ensuite à l'élaboration du tracé de détail des ouvrages et doit à nouveau faire une consultation sur cette base (le R.323-35 que je mentionne).

- Après en avoir toutefois échangé avec RTE, ils m'ont indiqué prévoir vous contacter sans attendre la CMG, afin de refaire un point avec vous et partager leurs premiers plans détaillés concernant la partie entre le poste de Bâtisseurs et la parcelle agricole. Pour votre bonne information, l'implantation de la double liaison est prévue sur les parcelles que vous avez citées, à l'exception de la parcelle AB40.

En espérant que ce déroulement vous convienne, je reste à votre disposition pour tout complément ou échange.

Très cordialement,

Élise CHAPPAZ
Chargée de mission électricité
Service énergie et bâtiment - Département climat, air, énergie

12 cours Louis Lumière, 94300 VINCENNES
Tél : 01 87 36 45 46 / 06 61 12 41 12
www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

N.B. : je suis absente les vendredis.

PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE *Liberté* *Égalité* *Fraternité*	**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France**

Le 04/10/2024 à 18:39, > odile.jannin (par Internet) a écrit :

> Madame, Monsieur,
>
> A réception de votre courrier en date du 13 août 2024, nous avons bien pris connaissance du dossier de DUP présenté par RTE, relatif au projet de création du

poste source électrique Bâtisseurs sur la commune de Crosnes et son raccordement au réseau public de transport d'électricité sur les communes de Crosne, Valenton et Villeneuve-Saint- Georges (94), et pour lequel nous sommes consultés pour avis ou observations, avant soumission à enquête publique, conformément à la procédure requise.

Le tracé des futures lignes souterraines traverse et/ou longe des propriétés régionales situées au sein du Périmètres régional d'interventions foncière (PRIF) de Grosbois, géré par Île-de-France Nature (parcelles cadastrées AM0429, AB0040, AB0033 notamment). Or ces parcelles sont constituées d'espaces naturels et agricoles que notre agence a pour mission de protéger, en vue notamment de garantir la préservation des milieux naturels, des habitats faunistiques et floristiques. L'étude d'impact relève ainsi plusieurs risques de dégradations et de pollutions de ces milieux.

En dépit des efforts des partenaires pour dessiner un tracé privilégiant une hypothèse « moindre impact », nous regrettons que nos services, propriétaires et gestionnaires de ces espaces, n'aient pas été consultés en amont.

Nous ne disposons pas des informations nécessaires pour émettre un avis technique détaillé et définitif, car les éléments transmis ne nous permettent pas à ce stade d'évaluer précisément l'impact sur les espaces boisés et terres agricoles potentiellement impactées par le projet (couches SIG, plan foncier, mesures de l'emprise des lignes gérées par RTE sur les propriétés régionales, nombre d'arbres impactés (dégradation, abattage), plan d'installation de chantier, etc.)

C'est pourquoi nous demandons des délais supplémentaires pour formuler cet avis complet, en parallèle de la transmission dès que possible par le maître d'ouvrage des éléments suscités.

Comptant sur votre compréhension et restant à votre disposition,

Cordialement,

Odile JANNIN
Responsable Territoire Sud
Direction de l'Aménagement et de la Gestion
Tél : 01 83 65 39 66 - Port : 06 09 04 12 98
Maison forestière des Régalles – chemin des maisons forestières
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

www.iledefrance-nature.fr